

**SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°43/2025  
Séance du 17 décembre 2025 - 9h30**

**MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 8 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

**Membres présents :**

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Stéphane TRIFILETTI, Richard GUERIT, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;  
 Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
 Thierry LESAUVAGE, Ville de ROCHEFORT  
 Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
 Bruno BESSAGUET, UNIMA

**Membres excusés :**

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle Aquitaine  
 Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime (pouvoir à Anne BRACHET)  
 Alain BURNET, Ville de Rochefort

**Membre absent :**

Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

**Contexte**

Suite à une réunion avec les responsables du Service de Gestion Comptable de Rochefort, la délibération passée en octobre est à revoir au niveau des dépenses et des moyens de paiement autorisés.

La liste des dépenses proposées est la suivante :

Nature de la dépenses	Numéro de compte
Carburant	60622
Fournitures d'entretien	60631
Fournitures de petit équipement	60632
Vêtements de travail	60636
Fournitures administratives	6064
Autres matières et fournitures	6068
Location de véhicule	6135
Entretien du véhicule (hors mécanique)	61551
Frais de réception	6251
Frais postaux	6261
Location de véhicules de courte durée	6135
Matériel roulant	61551
Documentation	6182
Frais de colloque	6185
Frais de déplacement et de mission	6251

Frais de télécommunication	6262
Frais de réception	6234
Catalogues et imprimés	6236
Concours divers	6281
Frais médicaux	6475
Divers	65888

Les dépenses sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Espèces ;
- Carte bancaire
- Virement
- Internet
- Chèque

#### Décision du comité syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- D'accepter la modification de la nature des dépenses ;
- D'accepter la modification des modes de règlement ;
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tout document y afférent.

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

**Votes :**

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Rémi JUSTINIEN

Le Secrétaire de Séance,  
Denis ROUYER

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2025 -----

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : \_\_ / \_\_ / 2025